A ssociation N ationale P our l'Intégration des personnes H andicapées M oteurs 30 cours du parc

21000 DIJON

Téléphone: Téléphone: 03 80 71 28 91

Courriel: sdlpresidence@anpihm.org



Les situations de handicap et... le Président de la République.

48 heures après la grande messe élyséenne dénommée Conférence Nationale du Handicap, largement relayée par les médias, en attendant un décryptage fouillé des discours gouvernementaux et du programme annoncé, un examen liminaire des propos du Président de la République s'impose.

Un discours daté, des avancées magnifiées, des régressions camouflées, des convictions affichées, des objectifs annoncés, mais... des moyens comptés, et partant des perspectives de jours heureux nécessairement bien éloignées! Sur le fond et la forme du discours, il faut avouer que les similitudes avec ceux de feu Michel Gillibert, secrétaire d'État aux personnes handicapées de 1988 à 1993, et ses successeurs, laissent songeur aujourd'hui les témoins de l'époque quant au peu de progrès des plus hauts décideurs politiques au plan de leur raisonnement philosophique et conceptuel en matière de situations de handicap!

Certes, le droit de vote accordé aux majeurs sous tutelle, une aide financière pour l'accueil des enfants dans les crèches et haltes-garderies, une revalorisation du complément « mode de garde », de meilleures réponses aux problèmes rencontrés par les personnes atteintes d'autisme, commencer à reconnaître concrètement l'engagement des proches aidants, constituent des avancées réelles et bienvenues. Ne boudons pas notre plaisir.

À cela, il faut ajouter d'autres mesures positives, mais... sans se faire d'illusions car il faut bien mesurer que leur raison d'être tient tout autant à une volonté idéologique de réduction à tout prix de la dépense publique que de la volonté de faciliter la vie des personnes handicapées! Citons à cette étape seulement deux exemples :

- il en est ainsi de la simplification des démarches administratives comme les « droits à vie » accordés aux personnes dont l'état de santé n'est quère susceptible d'évolution, ce afin de soulager le nombre de dossiers à traiter par les MDPH,
- il en est ainsi de l'amélioration de l'accès aux soins qui, loin de passer par une meilleure prise en charge de la sécurité sociale, implique obligatoirement un recours à une « complémentaire santé » dont on vient d'apprendre que les primes ont flambé démesurément au cours des derniers mois!

Bien entendu, il faudrait ajouter également la revalorisation de 90 € de l'AAH portant son montant actuel à 73,81 % du SMIC net. Mais sachant qu'en 1982, l'AAH atteignait alors 78 % du SMIC net, qu'il nous soit permis de relativiser la qualification présidentielle d'« augmentation historique » de cette allocation!

Et qu'ajouter, que répéter ce que nous avons déjà écrit dans des tribunes précédentes concernant le gel pour les couples du plafond de ressources conduisant plus de 65 000 titulaires de cette allocation à ne pas bénéficier de l'augmentation indiquée ? Ou bien encore de la disparition pour les nouveaux ayants droits du Complément de Rémunération de 179,31 € qui devront se contenter de la Majoration pour la Vie Autonome d'un montant de 104,77 €, montant inchangé depuis 10 ans ?

Il faudrait ajouter aussi la transformation des contrats aidés des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap en contrats ordinaires afin de lutter contre la précarité professionnelle qui touche ces personnels et pénalise les élèves. Mais sachant que de plus en plus la mutualisation de ces personnels autour de groupes d'élèves est en cours, qu'il nous soit permis d'indiquer que cela nuit grandement à la sécurisation du parcours scolaire d'un élève ayant besoin d'un accompagnement continu!

Il faudrait ajouter encore le plan de mesures destinées à renforcer l'emploi des travailleurs handicapés. Mais connaissant le désengagement de l'État en la matière qui n'a de cesse sans discontinuer depuis 20 ans de transférer ses responsabilités sur l'Agefiph dont les limites financières ont été atteintes il y a déjà prés de deux ans, qu'il nous soit permis de froncer le sourcil devant une telle légèreté!

Il faudrait ajouter en outre l'obligation de création d'un ascenseur dans les immeubles à construire de trois étages et plus. Mais comment ne pas rappeler ici l'exonération pour 80 % des logements à construire d'être « évolutifs », c'est-à-dire facilement adaptables et sans travaux majeurs pour toute personne pouvant connaître une rupture de mobilité au cours de sa vie, alors même que le Président de la République, et à sa suite tout le Gouvernement, ne cessent de nous rappeler, non sans raison d'ailleurs, que chaque personne dite valide est à la merci d'un tel risque ?

$m{A}$ ssociation $m{N}$ ationale $m{P}$ our l' $m{I}$ ntégration des personnes $m{H}$ andicapées $m{M}$ oteurs 30 cours du parc

21000 DIJON

Téléphone: Téléphone: 03 80 71 28 91

Courriel: sdlpresidence@anpihm.org



En ce qui concerne les mesures annoncées pour la seconde partie du quinquennat, nous nous contenterons de dire pour le moment:

- que les modules de formation des enseignants censés leur permettre de mieux exercer leur métier auprès des enfants des handicapés constituent une tarte à la crème qui nous est servie depuis plus de 30 ans, alors que c'est toute la conception de la formation des enseignants qui doit être revue afin de leur permettre de faire face aux besoins de tous les enfants, dit handicapés ou non, a fortiori aux nouvelles générations d'enfants profondément déstabilisés par l'évolution dramatique de la situation sociale de nos sociétés.
- et que l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, et des logements passe simultanément par une annulation des ordonnances de 2014 et des dispositions de la loi Élan qui traite de ce sujet et une réécriture de la législation pour cadrer sérieusement les sérieuses mesures à prendre, et non pas, autre tarte à la crème, par la mobilisation de 1000 malheureux « ambassadeurs » de l'accessibilité dont l'annonce nous a été faite en 2012, soit huit ans déjà (!), et qui seront incapables, la réglementation d'accessibilité offrant aujourd'hui tant de multiples possibilités d'échapper à l'obligation légale, de faire avancer un tant soit peu l'accessibilité de quelque commerce que ce soit!

Chacun le comprendra : il n'est pas possible en quelques heures et en quelques lignes d'analyser plus avant et sérieusement les discours et les annonces gouvernementales. Cela fera l'objet d'une étude plus fouillée, et partant d'un document ad hoc à publier dans quelque temps.

Vincent Assante. Dijon, le 13 février 2020.